

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Corinne COMMERNAT, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Christophe MOUTAUD, M. Benoît LASCOUX à Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Corinne TONDUF à Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mmes Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

NOUVELLE ADHESION – ANNEE 2023 – Adhésion Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

Rapporteur : Madame Annie ZAPATA

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a engagé une démarche en matière d'économie solidaire, via La Quincaillerie.

Sur le plan national, des collectivités ayant conduites des réflexions ou expérimentations similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs. Une association loi 1901 regroupant les communes, les pays, les conseils départementaux et régionaux intéressés a été créée.

7. Finances locales 7.1. Décisions budgétaires

Cette association dénommée Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) a vocation à promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire :

- Constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet, notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- Contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- Élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes. L'appartenance à ce réseau permettrait à La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertations, et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions ou le suivi d'actions déjà lancées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire",
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à représenter l'EPCI au sein de cette association,
- d'autoriser le versement d'une adhésion de 300 €

RECETTES BUDGETAIRES						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
principal	fonctionnement	6281	0217	0735	adhésion	300,00 €

- d'autoriser M. le Président à renouveler cette adhésion et le paiement des cotisations correspondantes pour les années restant à courir sur le mandat, comme suit :

MONTANT DES ADHÉSIONS ANNUELLES

Communes et Intercommunalités

Moins de 10 000 habitants	180 €
De 10 000 à 30 000 habitants	300 €
De 30 000 à 50 000 habitants	420 €
De 50 000 à 100 000 habitants	650 €
De 100 000 à 200 000 habitants	800 €
De 200 000 à 300 000 habitants	1 000 €
De 300 000 à 500 000 habitants	1 350 €
De 500 000 à 1 million d'habitants	2 500 €
D'1 million à 3 millions d'habitants	3 600 €
De 3 à 5 millions d'habitants	6 000 €
Plus de 5 millions d'habitants	9 600 €

Départements

Moins de 300 000 habitants	2 000 €
De 300 000 à 500 000 habitants	2 500 €
De 500 000 à 1 million d'habitants	3 000 €
Plus d'1 million d'habitant	3 600 €

Régions

Moins de 300 000 habitants	2 500 €
De 300 000 à 500 000 habitants	3 000 €
De 500 000 à 1 million d'habitants	3 500 €
De 1 à 3 millions d'habitants	4 500 €
De 3 à 5 millions d'habitants	6 000 €
Plus de 5 millions d'habitants	9 600 €

Conditions particulières pour les communes et intercommunalités d'un même territoire

- Si l'intercommunalité d'une commune est déjà membre du RTES, la commune bénéficie d'une réduction de 25% et à partir de l'année suivante, la communauté bénéficie d'une réduction de 25% du montant de la cotisation de la commune.
- Si une commune d'une intercommunalité est déjà adhérente, l'intercommunalité qui adhère bénéficie d'une réduction de 25% du montant de la cotisation de la commune et à partir de l'année suivante la commune bénéficie d'une réduction de 25% de sa cotisation.

Le montant total des réductions est plafonné à 50% de la cotisation de base.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

M. Christophe ROUAUD